



RAID DES OISEAUX NEMEA
4^{ème} EDITION
CHAMPIONNAT DE LIGUE DES RAIDS 2024
4 – 5 Mai 2024
Cercle Nautique du Ferret

AVENANT N°1 à l'AVIS DE COURSE

Le point SYSTEME DE PENALITE de l'AC est à modifier comme suit :

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes/séries, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour et doit être effectuée selon la RCV 44.2.

15.2 Pénalités applicables sans instruction:

a) DNC, DNS, RET, DNF, NSC, DSQ: application annexe A5.1 et 44.3.c des RCV.

Identification Pénalité	Temps de course réalisé par le dernier bateau
DNC, DNS, RET, DNF	+ 15%
DSQ	+ 30%
NSC	+ 30%

b) Modifications des RCV 29.1 ou 30.3 ou 30.4.

Identification Pénalité	Temps de course réalisé par le bateau
OCS	+ 30%
UFD	+ 60 mn (ceci modifie les RCV 29.1 et 30.1 et A4)
BFD	+ 60 mn (ceci modifie les RCV 29.1 et 30.1 et A4)

15.3 Chaque défaut d'émargement sera sanctionné, d'une pénalité de 15mn sur la première course du jour pour l'émargement aller, et de 15mn sur la dernière course du jour pour l'émargement retour.

15.4 Les Infractions aux règles autres que celles du chapitre 2, non traitées spécifiquement par un article des présentes Instructions de Course, recevront une pénalité de 10% du temps du dernier voilier ayant fini après avoir effectué le parcours à DSQ.

15.5 Un avis mentionnant les pénalités appliquées suivant cet article sera publié sur le panneau d'affichage du club dès la communication, ou le retour à terre, du Comité de Course et au plus tard à l'heure limite du dépôt des réclamations. Les concurrents auront 30 minutes après l'heure d'affichage pour contester la pénalité devant le jury.

Le point CLASSEMENT de l'AC est à modifié comme suit :

18 CLASSEMENT

18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Il n'y aura pas de course retirées.

18.3 **Le classement s'effectuera en cumul de temps pour les F18.**



- 18.4.1 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps**.
- 18.4.2 **Le classement s'effectuera en points pour les C1 et C3.** Le système de Points à Minima de l'annexe A des RCV, s'appliquera, après calcul des temps compensés (s'il y a lieu) et application des éventuelles pénalités.
- 18.4.3 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

PCC : Françoise Dettling
Posté à 11h00 le 3 mai 2024

